

<https://www.pressegauche.org/Haiti-exils-violences-et-deracinements>



Haïti : exils, violences et déracinements

- International - Amérique latine -



Date de mise en ligne : mardi 10 septembre 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Le migrant haïtien, Maxène André, a rendu l'âme, le mardi 6 août dernier, dans des conditions infrahumaines au centre d'internement appelé Estación migratoria Siglo XXI et basé à Tapachula, au sud de la frontière mexicaine. Malade et visiblement affaibli, il a pourtant été enfermé par des autorités migratoires mexicaines dans ce centre, pendant 20 jours. Exposé à des températures allant de 35 à 40°, il n'a pas reçu de soins médicaux appropriés et de la nourriture, selon le témoignage de Wilner Metelus, directeur de Comité ciudadano de defensa de los naturalizados afro en México (Ccdnam). « Crime raciste ! » (1), martèle cet infatigable défenseur des Droits de l'Homme au Mexique.

tiré de : Entre les lignes et les mots 2019 - 36 - 7 septembre Notes de lecture, texte et pétition
<https://entreleslignesentrelesmots.blog/2019/09/06/haïti-exils-violences-et-deracinements/>

Ce récit « dystopique », où le rêve d'une vie meilleure tourne au cauchemar, nous porte à jeter un regard neuf - quoique rapide - sur le déracinement haïtien actuel et sur ses multiples visages, en vrac : errance, migration de retour, réémigration, exil sur sa propre terre. Un déracinement de plus en plus complexe et vulnérable !

Panorama mondial du phénomène du déracinement

Commençons tout d'abord par peindre le panorama mondial du phénomène du déracinement.

Environ 70,8 millions de personnes - dont 25,9 millions de réfugiés, 3,5 millions de demandeurs d'asile et 41,3 millions de déplacés internes - ont été déracinées à travers le monde en 2018, selon le dernier rapport statistique annuel (en date) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (Hcr) intitulé « Global trends. Forced Displacement in 2018 » (2). Pour cette agence onusienne fondée en 1950, c'est « un niveau sans précédent, jamais atteint en bientôt 70 années d'existence du Hcr » et, par voie de conséquence, « l'un des plus grands défis de notre époque ».

Rappelons que le régime juridique international des réfugiés offre, depuis la ratification de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, un cadre de protection internationale à ceux-ci, définis substantiellement par cet instrument : « toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (3).

LE RÉGIME JURIDIQUE INTERNATIONAL DES RÉFUGIÉS OFFRE UN CADRE DE PROTECTION INTERNATIONALE

Créé après la Deuxième Guerre mondiale, ce régime a connu de multiples crises au long de son existence en ayant continuellement fait l'objet de manipulations idéologiques et politiques ; et ce, surtout dans la période de la Guerre Froide. Cependant, au cours des quatre dernières décennies (notamment, à partir de la chute du mur de Berlin en 1989 et de la dissolution de l'URSS en 1991), les pauvres sont ceux et celles à qui les États - surtout ceux des pays riches - dénie de plus en plus ce statut de protection internationale. C'est le règne absolu de l'aporophobie, c'est-à-dire le rejet du pauvre, selon la philosophe espagnole Adela Cortina (4).

Par exemple, les États-Unis ont refusé de reconnaître comme réfugiés les boat-people haïtiens fuyant la dictature duvaliériste et ensuite les putschistes militaires. Pour ce, le professeur Anthony Catanese avait proposé dans son livre (5) publié en 1999 de reconnaître ces Haïtiens comme des « réfugiés environnementaux », puisque la majorité d'entre eux étaient des paysans non seulement réprimés et délaissés mais aussi appauvris par 30 ans de dictature féroce (et de pillage des ressources du pays), les multiples coups d'État militaires post-Duvalier et un cruel embargo imposé à Haïti pour exiger le retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide destitué le 30 septembre 1991 par un putsch militaire.

Selon l'argumentation de Catanese, ces Haïtiennes et Haïtiens devraient être considérés comme des réfugiés environnementaux pour les deux raisons suivantes : « la dégradation environnementale d'Haïti et l'absence de volonté du gouvernement d'agir dans l'intérêt de la population en général » (Haïtiens : Migration... op. cit., p.48). Depuis 1999, date de la parution du livre de cet expert étasunien, l'environnement d'Haïti s'est réduit à une peau de chagrin ; le passage de multiples tempêtes et cyclones et - pour comble de malheur - le tremblement de terre du 12 janvier 2010, ce fut le coup de grâce. D'autre part, les gouvernements successifs haïtiens n'ont pas pu montrer dans les faits la moindre intention d'améliorer les conditions de vie de la population : ils ne veulent que se perpétuer au pouvoir. Un drame environnemental et politique !

Un entre-deux entre migrants volontaires et réfugiés

Donc, c'est comme si le temps concourait à justifier les deux raisons étayées par Catanese à l'appui de sa thèse. Pourtant, les migrants haïtiens ne sont pas encore reconnus comme des « réfugiés environnementaux » - le concept fait encore l'objet de vifs débats dans le monde des experts et des organismes internationaux- . Originaires du pays considéré comme « le plus pauvre du continent », ils sont immédiatement classés - à peu d'exception près - par les États d'accueil comme des migrants économiques, pas « comme des réfugiés ».

Après le séisme du 12 janvier 2010, quelques-uns ont bénéficié de mesures migratoires extraordinaires ou exceptionnelles qui ont été mises en oeuvre par plusieurs gouvernements du continent en vue de ne pas expulser ces étrangers en détresse. En vertu de ces mesures strictement humanitaires et sous des conditions bien précises, les migrants haïtiens pouvaient accéder à la régularisation provisoire de leur situation par exemple en Équateur, au Chili, au Brésil, au Venezuela, etc. Toutefois, ils ne bénéficiaient pas du droit au statut de réfugiés. Ils se sont trouvés dans un entre-deux à la fois précaire et provisoire : ni migrants économiques ou volontaires ni réfugiés. Une situation provisoire qui est devenue permanente (à l'instar d'un état d'exception, tel que défini par le philosophe Giorgio Agamben) (6) pour bon nombre de migrants haïtiens !

C'est, par exemple, le cas de près de 60 000 Haïtiennes et Haïtiens détenteurs de TPS (Statut de protection temporaire) aux États-Unis. Ceux-ci sont continuellement dans l'expectative de l'extension de ce statut temporaire, pour ne pas se voir obligés de laisser le territoire étasunien : loin d'être des résidents permanents, ils sont des migrants dont la régularisation est soumise à des dates d'expiration. Actuellement, leur TPS a été prolongé jusqu'en janvier 2020, date butoir à laquelle ils devront se mettre en règle avec l'Immigration aux États-Unis. Ou, dans le cas contraire, attendre le miracle : une nouvelle prorogation du TPS. Et ce, après 10 ans !

Au-delà de la catégorie classique de réfugiés

Cependant, peu d'Haïtiennes et Haïtiens ont demandé l'asile et continuent encore à le demander (ce qui peuvent le faire), en revendiquant non pas un statut de régularisation temporaire ou humanitaire, mais la protection internationale en tant que réfugiés. Le rapport de l'Hcr cité plus haut a recensé 7 000 Haïtiennes et Haïtiens ayant demandé l'asile - et non pas le visa ou la résidence humanitaire, comme cela a été le cas depuis 2010 - au Brésil en 2018. Ceux-ci cherchent à obtenir un statut légal dans ce pays sud-américain, où ils espèrent recevoir une protection internationale ; vu que leur vie est en danger dans leur pays d'origine et leur État est incapable d'assurer la

protection de leurs droits.

Effectivement, la crise politique aigüe, à laquelle Haïti fait face depuis plusieurs mois, a de sérieux impacts sur la sécurité, la vie, la dignité et l'ensemble des droits fondamentaux des Haïtiennes et Haïtiens. Il n'y a pas que la pauvreté et la crise humanitaire qui s'accroissent. D'une manière générale, il fait de moins en moins bon vivre dans un pays, où la mort est un fait divers et les dirigeants de l'État - l'administration de Jovenel Moïse est pointée du doigt pour des massacres - ne s'intéressent qu'à rester au pouvoir. Et ce, à n'importe quel prix.

Dans ce contexte, il ne fait pas de doute que beaucoup d'Haïtiennes et d'Haïtiens, surtout des jeunes, des dirigeants syndicaux, sociaux, communautaires ou politiques, craignent avec raison d'être persécutés par le régime en place du fait de leurs opinions politiques. Obsédé par le pouvoir, le gouvernement haïtien est prêt à tout faire. Cependant, ceci n'a pas empêché une vague de mobilisations citoyennes exigeant la démission du président Jovenel Moïse, accusé de corruption et pourtant fortement soutenu par l'international.

La crise conjoncturelle qui découle de cette confrontation met pourtant à nu l'essoufflement structurel du carcan politique et économique d'Haïti : un pays assiégé par les États-Unis (et ses complices, dont le Canada et la France) et les institutions de financement internationales, auxquels des jeunes haïtiens - ainsi que d'autres forces vives de la nation (églises, artistes, syndicats, etc.) - opposent résistance. À l'instar du jeune David muni d'une fronde face au géant Goliath. La lutte sera longue et difficile, mais elle s'avère prometteuse puisqu'il y va de l'avenir de ces jeunes haïtiens : sauver leur pays ou se sauver. Mourir sur leur propre terre - la fronde de la dignité à la main - ou chercher la vie ailleurs, où la mort les guette. Considérés comme des pauvres, quand ces Haïtiennes et Haïtiens émigrent, ils ont de moins en moins la possibilité de revendiquer et - encore moins - recevoir une protection internationale à titre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Donc, pour comprendre le déracinement haïtien actuel, il faut aller au-delà de la catégorie classique de réfugiés.

Errances

Le rapport susmentionné du Hcr souligne également dans un chapitre sur « D'autres groupes ou personnes vulnérables » le cas spécial des étrangères et étrangers (dont des Haïtiennes et Haïtiens) - 110 600 au Guatemala et 83 000 au Mexique - ayant été confrontés à la fin 2018 à une « situation humanitaire et des risques connus concernant les enlèvements et la sécurité dégradée dans des zones où la caravane pourrait s'aventurer » (7), selon le porte-parole du Hcr, Adrian Edwas.

Ce nombre de personnes vulnérables s'est évidemment multiplié au cours du premier semestre de l'année en cours, quoique le Mexique et le Guatemala aient de plus en plus durci les mesures, y compris répressions, déportations et violences, pour freiner ce flux. Et ce, sur demande insistante du grand voisin du Nord. Dans nos articles précédents, publiés sur ce média Haïti Liberté, nous avons pris la mesure de cette situation particulière des Haïtiennes et Haïtiens en détresse au Mexique et au Guatemala. Situation qui s'aggrave de jour en jour.

Quel nom donner à ces Haïtiennes et Haïtiens qui arpentent tout un continent, du sud au nord ? Comment les appeler ? les nommer ? Ils ne sont pas simplement des migrants économiques, mais ils ne sont pas reconnus comme des réfugiés. La taxonomie ou catégorisation classique, basée sur la dichotomie migrants économiques versus réfugiés et le classement des déracinés en trois groupes - réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés internes -, ne fonctionne plus dans le cas du déracinement haïtien actuel.

En outre, ces migrants haïtiens perdent de plus en plus l'espoir de fouler le sol étasunien (le pays rêvé) ; mais, ils ne veulent pas rebrousser chemin vers le Brésil ou le Chili. Ils n'envisagent pas non plus de retourner dans leur pays d'origine. Bloqués au Guatemala, au Mexique ou à la frontière étasunienne, après avoir parcouru plusieurs pays

sud-américains et centraméricains pendant des mois, voire des années, ils attendent, sans savoir ce qui va suivre : la déportation, comme c'a été le cas pour plusieurs de leurs compatriotes se trouvant actuellement de retour en Haïti ? La mort, à l'instar de leur compatriote Maxène André ? La possibilité de plus en plus improbable de continuer leur périple jusqu'à la frontière étasunienne ou, du moins, de rester au Mexique ?

Il ne s'agit pas non plus d'une simple migration : d'un point A (d'origine ou départ) à un autre point B (un terminus ou un point d'arrivée). C'est plutôt une errance, ponctuée par la vulnérabilité, l'incertitude, l'épuisement, le désespoir, mais rythmée aussi par la volonté de vivre et d'espérer contre toute espérance.

Migrations de retour

Outre le cas de ces errants haïtiens au Guatemala, au Mexique et - dans une moindre mesure - dans d'autres pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, soulignons le drame des rapatriés haïtiens en provenance de la République Dominicaine, du Mexique, du Chili, des États-Unis. Le rapatriement est un prélude triste à un autre visage du déracinement haïtien actuel : les migrations de retour.

En fait, dès le processus de rapatriement, ces migrants sont soumis à des conditions difficiles. Par exemple, des 52 510 cas de rapatriement d'Haïtiens effectué par la République Dominicaine seulement pour le premier semestre de 2019, le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (Garr) a dénoncé ces violations de droits humains : « Les enfants reçoivent les mêmes traitements que les adultes, à savoir bastonnades, violences, mauvaises conditions de détention, dépossessions. Les constats sont les mêmes, les femmes, quoiqu'en quantité réduite par rapport aux hommes, subissent les mêmes épreuves et sont plus à risque d'être harcelées ou violées ». (8)

Le processus de rapatriement de migrants haïtiens est souvent entaché d'abus et de violences commises par les autorités migratoires sur les groupes les plus vulnérables, dont les enfants et les femmes. Et parfois sur fond de racisme et/ou d'antihaitianisme. Mais, leur calvaire continuera en Haïti.

À leur arrivée au pays, ces rapatriés forcés ou « volontaires » seront victimes de l'indifférence de toute une société et d'un État irresponsable. C'est le début d'une nouvelle migration -de retour ou à rebours -, où le rapatrié se sent étranger sur sa propre terre et éprouve de sérieuses difficultés à s'y réintégrer. C'est un nouveau cycle d'apprentissage dans un monde familier devenu étrange, voire inconnu. Il se convertit paradoxalement en étranger natif natal, en citoyen décitoyennisé, en déraciné sur sa propre terre.

Réémigrations

Faute d'encadrement, d'accompagnement et d'assistance, bon nombre de rapatriés haïtiens cherchent à ré-émigrer, en repartant vers des cieux moins incléments. Soit en voguant sur la mer dans des embarcations de fortune (les boat-people). Soit en passant la frontière anba fil chez le voisin. Soit en (re)faisant le périple vers le Chili ou le Brésil, pour tenter de se rendre par la suite à destination des États-Unis d'Amérique. Voyager par mer, sur terre, en avion, à pied, à dos d'âne... : l'essentiel, c'est de fuir.

Par ailleurs, les trafiquants illégaux de migrants sont toujours là et organisent de multiples voyages clandestins ; leur industrie est plus que jamais florissante. L'aventure migratoire irrégulière est donc à la portée de tous ceux et celles qui peuvent se la payer. Et la boucle sera facilement bouclée. Émigration, rapatriement ou refoulement, migration de retour, réémigration : l'un des cercles vicieux du déracinement haïtien actuel !

Les exilés sur leur propre terre

Quelle alternative face à ce cercle vicieux ?, est-on en droit de se demander.

« Dans nombre de pays latino-américain, celui qui n'a pas émigré vit en exil sur sa propre terre », a écrit l'Uruguayen Eduardo Galeano dans son chef d'oeuvre *Les veines ouvertes de l'Amérique latine* (9) (p.389) qu'il a terminé en exil mais en Espagne (pas sur sa propre terre).

Les exilés sur leur propre terre, ce ne sont pas ces « déplacés internes », dont parle le Hcr, c'est-à-dire « des personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes ». Ces exilés, dont des Haïtiennes et Haïtiens vivant en Haïti, sont forcés de fuir leur pays ou à l'intérieur de leur pays, mais ils ne le fuient pas. Ils résistent en luttant dans leur lieu de résidence habituelle pour y rester. C'est paradoxalement un exil contre l'exil : ces exilés sont systématiquement exclus et menacés par des dirigeants politiques corrompus, autoritaires et ignorants. Ils vivent dans leur pays comme s'ils étaient « en dehors » : on les fout dehors, mais ils persistent en y restant dedans.

Ces exilés sur leur propre terre résistent à toute zombification puisqu'« on oblige le zombie à manger sans sel : le sel, un danger, pourrait le réveiller » (Eduardo Galeano, *Les veines...* op. cit., p.390). Le sel du réveil ! Le sel de la résistance ! Le sel de la lutte politique éclairée ! Le sel de « l'union [qui] fait la force ». Ces exilés sur leur propre terre sont, par antonomase, le sel d'Haïti. En fait, les nombreuses actions publiques et politiques, réalisées par les citoyennes et citoyens haïtiens un peu partout à travers le monde - pour demander des comptes aux dirigeants corrompus, la réalisation d'un procès et la démission d'un président élaboussé - dans le cadre de l'affaire PetroCaribe, montrent de façon éloquente qu'il est encore possible non seulement d'opposer résistance à ceux et celles qui détruisent Haïti et exilent ses fils et filles à l'étranger et sur leur propre terre, mais aussi de créer ensemble un projet d'avenir commun.

Un déracinement de plus en plus complexe

« [...] dans l'histoire des hommes, chaque acte de destruction trouve tôt ou tard sa réponse dans un acte créatif », conclut Eduardo Galeano dans son texte susmentionné (*Les veines...* op. cit., p.390). Jusqu'à quand serons-nous en mesure de donner ensemble, toutes les Haïtiennes et Haïtiens, une réponse créative à cette histoire de destruction, de dépendance, de pillage et de dépossession de notre pays, en vue de mettre fin au drame du déracinement de nos frères et soeurs ?

Ce sera une belle page d'histoire ou, mieux encore, de contre-histoire : une utopie collective qui deviendra réalité. Un contre-récit merveilleux qui combattra des récits macabres, comme celui de Maxène André, dont l'utopie est devenue une dystopie dans un contexte de plus en plus complexe du déracinement haïtien actuel.

Un déracinement qui s'étend de plus en plus à travers tout le continent américain et aussi sur notre propre terre en Haïti. Un déracinement qui présente continuellement de nouveaux visages. Et dont la démographie ne cesse de croître et se diversifier, tout en arpentant de nouvelles géographies -les unes plus périlleuses, inaccessibles et inhospitalières que d'autres- et surtout en s'exposant à des politiques migratoires hostiles et inhumaines. Enfin, un déracinement devant lequel nous ne pouvons rester les bras croisés.

Woody Edson Louidor

Woody Edson Louidor est professeur et chercheur à l'Institut des Études Sociales et Culturelles PENSAR de Pontificia Universidad Javeriana (Bogotá).

<http://alter.quebec/haiti-exils-violences-et-deracinements/>